

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 9 (4ème alinéa)

Déposée par Monsieur : Alain Lamassoure

Qualité : Membre

Article 9 (4ème alinéa)

4. Les Etats membres prennent toutes mesures générales ou particulières propres à assurer l'exécution des obligations découlant de la Constitution ou résultant des actes des Institutions de l'Union **et dans les délais prévus par ceux-ci.**

Explication : *La déloyauté la plus habituelle de certains Etats membres, et la plus difficile à parer, est la longueur des délais de transposition ou d'application.*